Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260521-05_2026_09-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SÉANCE DU 18.05.2026

Date de la convocation : 06/05/2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 0

Date d'affichage : 21/05/2026

L'an deux mil vingt-six et le dix-huit du mois de mai à 18 heures30, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur PERREAU Frédéric, Maire.

Présents : PERREAU Frédéric, DUVAL-BLAIZE Cécile, JACQ Frédéric, PAUL Marie-Christine, LAMBERT Emmanuel, MARSHALL Catherine, COSTENOBLE Luc, NIETO Jean-Marc, LEZEC Karine, BRIERE Yoan, PHILIPPE Anne, FAURE Anaëlle, LE NORMARD Christian, LEVREL Yann, BUREAU Elise.

Absent : /

Secrétaire de séance art L.2121-15 du CGCT : LEZEC Karine

DÉLIBÉRATION N° 9

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;
Vu le Code de commerce ;
Vu le Code de la consommation ;

Considérant la nécessité d'encadrer l'organisation, l'accès et le fonctionnement du marché de Locquémeau afin d'assurer le bon ordre, la sécurité, l'hygiène et la bonne occupation du domaine public communal ;

Considérant l'intérêt de soutenir les producteurs locaux, commerçants, artisans et créateurs participant à l'animation économique et touristique de la commune ;

Considérant la volonté de la commune de garantir une offre commerciale diversifiée et équilibrée, notamment en favorisant les commerçants disposant d'un lien avec le territoire de Lannion-Trégor Communauté ;

Considérant le projet de règlement intérieur du marché de Locquémeau présenté au Conseil municipal ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame DUVAL-BLAIZE Cécile, 1ère adjointe déléguée à l'administration, aux finances, aux ressources humaines, au tourisme, au commerce et au patrimoine, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260521-05_2026_09-DE

DÉCIDE

- D'APPROUVER le règlement intérieur du marché de Locquémeau tel qu'annexé à la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'application du présent règlement ;
- DE DIRE que le règlement intérieur sera affiché en mairie, communiqué aux commerçants concernés et tenu à disposition du public ;
- DE DIRE que ce règlement entrera en vigueur à compter de sa publication et remplacera tout document antérieur relatif à l'organisation du marché communal.

PERREAU Frédéric, Maire,

Délibération certifiée exécutoire par affichage et transmission au représentant de l'Etat le 21.05.2026

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22300

LEZEC Karine,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22300